Nations Unies

S/PV.4204 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4204e séance

Mercredi 4 octobre 2000, à 15 heures
New York

Président :	M. Andjaba	(Namibie)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/928)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/929)

Lettres identiques datées du 2 octobre 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/930)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/934)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/935)

00-67367 (F)

La séance est reprise à 15 h 20, le 4 octobre 2000.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants des Émirats arabes unis, de l'Indonésie, du Japon, du Liban, du Maroc, du Népal, d'Oman, du Soudan et du Viet Nam des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Samhan (Émirats arabes unis), M. Thayes (Indonésie), M. Akasaka (Japon), M. Tadnoury (Liban), M. Zahid (Maroc), M. Sharma (Népal), M. Al-Hassan (Oman), M. Erwa (Soudan) et M. Nguyen Thanh Chan (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en date du 2 octobre 2000, qui se lit comme suit :

> « En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander, au titre de l'article 39 du Règlement provisoire du Conseil de sécurité, à être invité à participer au débat sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. »

À plusieurs reprises par le passé, le Conseil de sécurité a adressé des invitations aux représentants d'autres organes de l'ONU dans le cadre de l'examen des questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil accepte, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, d'inviter le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre en date du 3 octobre 2000, qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité invite, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, l'Ambassadeur Hussein Hassouna, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer aux prochains débats du Conseil sur la situation dans les Territoires palestiniens occupés. »

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2000/939.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte, au titre de l'article 39, d'inviter M. Hussein Hassouna.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre en date du 3 octobre 2000, qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander au Conseil, en ma qualité de Président du Groupe des États islamiques, d'inviter S. E. M. Mokhtar Lamani, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, au débat du Conseil sur la question intitulée " La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine ", prévu pour le mercredi 4 octobre 2000. »

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2000/951.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte, au titre de l'article 39, d'inviter M. Lamani.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, en dépit des circonstances dramatiques dans lesquelles se tient cette deuxième séance du Conseil de sécurité sous votre présidence, je tiens à vous dire toute la joie et la fierté que j'éprouve à voir le digne fils de l'Afrique

que vous êtes succéder à un autre digne fils de l'Afrique à la tête du Conseil.

Je suis convaincu que les grandes qualités professionnelles et humaines que tous vos collègues vous reconnaissent, vous permettront de mener à bien les travaux de ce Conseil aussi brillamment que l'a fait, durant un mois particulièrement chargé où les chefs d'État et de gouvernement nous ont honorés de leur présence jusques et y compris dans cette salle du Conseil, votre prédécesseur, mon frère, l'Ambassadeur Moctar Ouane du Mali, qui a droit à notre reconnaissance et notre admiration.

Je vous remercie de me donner l'occasion de participer à vos délibérations, et à ce sujet, je voudrais faire quelques observations que m'inspirent le fonctionnement du Conseil de sécurité et son attitude concernant l'opportunité de se réunir ou non en séance officielle.

De plus en plus, en effet, les consultations du Conseil s'attardent et se prolongent outre mesure sur la question de savoir s'il faut ou non tenir une séance publique alors même qu'existe une requête dans ce sens appuyée parfois par un ou plusieurs groupes régionaux, sur le principe d'y associer ou non les États non membres du Conseil, sur le fait de limiter, au nom de considérations pas toujours fondées, le droit de prendre la parole à certains pays, voire sur le mérite d'appeler les intervenants à adopter un ton particulier lors des débats.

Comme s'il ne suffisait pas que le fonctionnement du Conseil pose déjà suffisamment problème et que ses méthodes aient besoin d'être revues et améliorées, ne voilà-t-il pas que l'on tente aujourd'hui de restreindre l'accès au Conseil.

Je voudrais rappeler ici que ma compréhension et celle des États Membres de cette Organisation est que c'est le droit absolu de tout État Membre de demander une séance publique et que c'est également le droit absolu de tout État d'intervenir dans le débat et d'adopter le ton qu'il estime approprié.

Pour nombre d'États Membres de cette Organisation et certainement pour les plus faibles et les plus petits, l'ONU demeure l'ultime forum où ils peuvent, en toute liberté et sans crainte, exprimer leurs points de vue, leurs attentes et pourquoi pas, leurs frustrations et leur colère lorsque la communauté internationale n'est pas en mesure de protéger les enfants et les femmes livrés à la folie meurtrière des hommes, au Moyen-Orient, en Afrique, en Europe ou ailleurs.

Restreindre le droit à la parole et préférer le secret des consultations – lesquelles peuvent parfois se révéler utiles et nécessaires – au débat franc, transparent et ouvert, n'est pas démocratique et est contraire aux principes mêmes qui fondent cette Organisation. Si cette tendance regrettable se poursuivait, nous risquerions de nous retrouver un jour réduits à méditer sur cette célèbre phrase d'un révolutionnaire français : « Il ne nous reste plus que le droit de nous taire et l'on parle de nous l'enlever ». De fait, cette situation n'en rend que plus urgente la réforme du Conseil de sécurité. Il serait peut-être temps que nous nous y attelions sérieusement.

Depuis plusieurs jours maintenant, les populations d'Al Qods Al Charif et des Territoires palestiniens occupés font l'objet d'une répression dont on a rarement vu l'équivalent depuis l'Intifada. Des enfants et des adolescents, forts de leur seule foi en la justesse de leur cause, et n'ayant pour se protéger que les dérisoires moyens de défense que la nature leur offre, font en effet face à un déploiement inouï de force, alliant les chars aux missiles et les hélicoptères à l'armement lourd.

Le résultat de cette confrontation à l'évidence disproportionnée – mais peut-on véritablement parler de confrontation? – est que des dizaines d'innocents, parmi lesquels des enfants en bas âge – et encore aujourd'hui, dans la bande de Gaza, un enfant de 10 ans, ont été froidement abattus par balles alors qu'ils n'avaient à opposer à leurs assassins que leurs poings et leurs pierres, et que même les ambulances portant le fanion de la Croix-Rouge, se sort retrouvées mitraillées. Tous, nous avons, ces derniers jours, été témoins de cette barbarie d'une autre époque.

Tous, nous avons suivi sur nos écrans de télévision, en direct, l'insoutenable spectacle de cet enfant de 12 ans impitoyablement abattu malgré les supplications de son père et ses vaines tentatives de le protéger des balles des soldats israéliens. Bien pire, même l'ambulancier qui essayait de se porter à son secours, se trouvera pris sous le feu de l'armée israélienne et finira abattu.

De fait, si ces images douloureuses que les caméras ont introduites dans chacun de nos foyers et qui nous hantent encore et nous hanteront toujours jusque dans cette salle du Conseil, peuvent être utiles à quel-

que chose, c'est bien à nous convaincre que d'une part, il n'est pas acceptable que les enfants soient pris pour cible et que d'autre part, il est urgent de tout mettre en oeuvre pour que cette boucherie qui doit nous faire honte, cesse au plus tôt, et que soient impérativement protégées les populations civiles livrées à la brutalité des forces d'occupation israéliennes.

Les faits qui ont provoqué ces développements tragiques que connaissent Al Qods Al Charif et les territoires occupés depuis vendredi dernier, sont connus, de même que sont connus les responsables à l'origine de ces développements. Nous tous, savons qu'à l'origine de cette terrible tragédie se trouve le commanditaire des massacres de Sabra et de Chatila et de l'invasion et de l'occupation du Liban. Nous savons tous également que ce qui est voulu à travers la provocation qui a conduit au drame que vivent aujourd'hui les populations des Territoires palestiniens occupés, est de saborder le processus de paix et de ruiner à jamais les chances d'un règlement juste et définitif de la question palestinienne. Nous savons tous enfin qu'une paix juste, durable et globale ne saurait se réaliser sans le retrait total et définitif des forces israéliennes des territoires occupés depuis 1967 et sans le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à la création de son État indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale.

En ces heures difficiles où les populations civiles palestiniennes sont livrées à la brutalité des forces d'occupation, il est important que le Conseil de sécurité se hisse à la hauteur de ses responsabilités et assume pleinement son rôle et son mandat à l'égard du peuple palestinien et au regard de la légalité internationale. Il doit, de ce point de vue, veiller à ce que cessent le plus rapidement possible les actions illégales entreprises par l'occupant israélien, et d'abord et surtout, l'usage de balles réelles contre les populations civiles sans défense.

Les forces de sécurité israéliennes doivent également se retirer sans retard de l'esplanade d'Al-Haram Al-Sharif et permettre que le troisième lieu saint de l'Islam retrouve sa sérénité et sa tranquillité, comme elles doivent se retirer des villes palestiniennes où elles se sont déployées. Israël doit enfin, en tant que puissance administrante, être mise en demeure de respecter la quatrième Convention de Genève et d'assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens.

Telles sont nos attentes, Monsieur le Président. Ces attentes sont celles de mon pays, l'Algérie, aujourd'hui, comme hier et comme demain, solidaire du peuple palestinien frère, et qui croit fermement en la paix comme choix stratégique dans le règlement du conflit israélo-palestinien. Ce sont également, j'en suis convaincu, les attentes de la communauté internationale dans son ensemble, et le Conseil de sécurité n'a pas le droit de les décevoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir convoqué cette importante réunion pour examiner une situation qui nous a tous bouleversés.

Nous avons tous vu le visage affligé de ce petit enfant étendu à côté de son père alors qu'il rendait l'âme. Ce fut une vue furtive du sort subi par des milliers d'enfants dans diverses régions du monde sous régime d'occupation ou en situation de confit. Cette tragédie nous rappelle qu'une part de l'humanité se meurt chaque fois qu'une vie innocente est ôtée par la violence.

Le Conseil de sécurité se réunit à la suite des tragiques événements de Palestine, qui ont causé la mort de nombreux civils innocents, dont des enfants, et fait tant de blessés. Ces événements ont vite dissipé les espoirs de voir la paix prendre racine au Moyen-Orient.

Nous partageons la préoccupation et la consternation internationales face à l'usage excessif de la force par les troupes israéliennes contre les civils palestiniens sans défense au coeur-même d'Al-Haram Al-Sharif, le troisième lieu saint de l'Islam. La cause directe est la détermination mal placée de certains éléments en Israël à saper le processus de paix au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité doit faire clairement savoir que de tels actes provocateurs et le massacre de Palestiniens innocents sont inacceptables pour la communauté internationale.

La force excessive utilisée par les forces de sécurité israéliennes est tout à fait injustifiable. La quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 a été

gravement enfreinte. L'article premier de cette convention indique que

> « Les Hautes Parties contractantes s'engagent à respecter et à faire respecter la présente Convention en toutes circonstances. »

Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité constituent toujours un plan viable et juste pour une paix globale au Moyen-Orient. Le statut d'Al Qods Al Charif, la ville sainte de Jérusalem, reste central pour tout règlement d'ensemble du conflit arabo-israélien. Aucune paix durable dans la région ne sera possible sans la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien. Parmi ces droits figure celui de créer son propre État indépendant avec la Jérusalem sainte pour capitale et d'exercer pleinement sa souveraineté sur Al-Haram Al-Sharif. Le Pakistan apporte son appui sans équivoque à la lutte légitime que le peuple palestinien mène pour recouvrer ses droits inaliénables. Telle a été notre politique vis-à-vis de tous les peuples qui luttent contre l'occupation étrangère et la répression.

Le processus de paix avait récemment fait des progrès réguliers, encore que très lents, grâce à l'attitude réaliste des dirigeants des deux parties. Un coup violent a maintenant été porté à ce processus qui est au bord de l'effondrement. La poursuite de la violence menace d'anéantir le processus de paix. Des mesures immédiates sont donc nécessaires pour empêcher toute nouvelle dégradation de la situation. Il est urgent de remettre le processus de paix sur les rails, sur la base des accords conclus et du plein respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce sont l'autorité et la crédibilité des Nations Unies qui sont en jeu.

Une action rapide est par conséquent requise de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité, pour mettre fin aux actes actuels de violence contre les Palestiniens, obtenir le respect par Israël des résolutions de l'ONU, garantir la sécurité et le caractère sacré d'Al Qods Al Charif et faciliter la réalisation des droits nationaux du peuple palestinien. Les perspectives de paix dans cette région, et en fait la prospérité future du Moyen-Orient, sont désormais entre les mains de cet organe.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter d'emblée de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis persuadé que votre sagesse, votre expérience et vos vastes connaissances nous mèneront au succès désiré. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, le représentant du Mali, qui a, avec beaucoup d'habileté, présidé les travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais également vous remercier d'avoir bien voulu convoquer cette réunion d'urgence du Conseil de sécurité suite à une demande de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés.

La convocation de la présente réunion d'urgence en ce moment même pour examiner la situation dans les Territoires palestiniens occupés montre clairement combien le Conseil de sécurité est conscient et préoccupé des derniers événements graves qui risquent de provoquer une nouvelle vague de violence et d'effusion de sang dans notre région. S. M. le Roi Abdallah Bin Al Hussein a mis en garde contre la menace que des actes de cette nature posent au processus de paix. Ces événements réaffirment une fois de plus la nécessité urgente de la paix au Moyen-Orient, de même que le droit du peuple palestinien d'être libéré de l'injustice et de l'occupation sous lesquelles il languit depuis si longtemps.

Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie condamne les attaques et les crimes odieux commis contre les Palestiniens à Al Qods Al Charif et dans les territoires occupés par les forces d'occupation israéliennes. Nous lançons un appel au Gouvernement israélien pour qu'il retire sans retard ses forces des territoires et des villes relevant de l'Autorité palestinienne.

Les événements d'Al Qods Al Charif sont une conséquence directe de l'extrémisme et des actes de provocation perpétrés par ceux qui en Israël rejettent la paix contre les Palestiniens et contre les sentiments des Arabes et des musulmans. Le Premier Ministre de la Jordanie, M. Ali Abul Ragheb a déclaré qu'approuver l'extrémisme ne peut que renforcer cet extrémisme et la violence et étouffera la voix du dialogue, que nous avons tous admis dans la région comme étant le seul moyen d'arriver à une paix juste, durable et globale.

Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie lance un appel au Gouvernement israélien pour

qu'il assume ses responsabilités par rapport à cette situation critique à cette phase délicate du processus de paix dans la région. Nous exhortons Israël à cesser de faire du mal au peuple palestinien. En particulier, il doit mettre un terme au mal qui est infligé par des extrémistes à courte vue qui, par leurs actes, sapent le processus de paix et oeuvrent pour relancer les troubles, la violence, la haine et l'hostilité dans la région.

La Jordanie, son roi, son gouvernement et son peuple réaffirment leur solidarité envers nos frères, les Palestiniens, qui cherchent à recouvrer leurs droits légitimes et à créer leur État indépendant sur leur terre nationale avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Je tiens, au nom de mon gouvernement, à exprimer nos condoléances et notre sympathie aux dirigeants palestiniens et à nos frères, les Palestiniens, ainsi qu'à leurs martyrs innocents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Jordanie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ka (Sénégal) (Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je ne doute pas que, sous votre direction avisée, les travaux du Conseil seront menés d'une façon constructive, efficace et seront couronnés de succès.

Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Moctar Ouane, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la façon exemplaire avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de septembre, c'est-à-dire durant l'événement historique du Sommet du Millénaire.

Je vous sais gré ainsi qu'aux autres membres du Conseil, de m'avoir donné la possibilité, en ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de participer à cet important débat sur les événements qui viennent de se dérouler, tout récemment, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem.

Depuis quelques mois, nous suivions de très près les efforts entrepris pour un règlement de paix définitif entre les Israéliens et les Palestiniens, et nous fondions des espoirs de plus en plus grands sur l'heureux aboutissement du processus de paix. Si le Sommet de la paix de Camp David, parrainé par les États-Unis au mois de juillet, n'a pas produit tous les résultats attendus, les parties sont restées ensemble et toutes les questions ont été abordées, par elles, avec franchise, ce qui autorisait l'espoir qu'un accord pourrait être trouvé. La partie palestinienne a même décidé, le mois dernier, de différer une déclaration sur l'accession au statut d'État alors qu'elle était pleinement habilitée à le faire. Par cet acte courageux et responsable, la Palestine donnait là une autre chance à la paix.

Malheureusement, la partie israélienne n'a pas payé ce geste en retour. Pendant toute la période où les négociations israélo-palestiniennes sur le statut permanent étaient en cours, la colonisation israélienne a été menée sans discontinuer, tant en Cisjordanie, y compris à Jérusalem, que dans la bande de Gaza. Ces mesures illégales qui ont porté gravement atteinte aux droits inaliénables du peuple palestinien à Jérusalem-Est occupée contreviennent ouvertement au droit international, à la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de paix ainsi qu'à de nombreuses résolutions et décisions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale depuis 1947.

Comme on le sait, la dernière flambée de violence est consécutive à la visite provocatrice à l'Esplanade des Lieux saints de Al-Haram Al-Sharif, par le chef de l'opposition israélienne, M. Ariel Sharon, et à la façon brutale, disproportionnée et indiscriminée avec laquelle les forces de défense et la police israéliennes ont réagi face aux protestations que cette visite a provoquées parmi les Palestiniens. Le résultat, comme on le sait , a été tragique : 63 Palestiniens auraient été tués et il y aurait plus de 1 500 blessés. On compte parmi les victimes des civils, y compris des enfants innocents dont certains n'avaient que 12 ans. Ces actes inhumains sont en contradiction avec le droit humanitaire sont en contradiction avec la lettre et l'esprit de la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie et sont également en contradiction avec les accords de mise en oeuvre ultérieurs. Ces actions risquent de mettre en péril l'intégrité des négociations de paix, à un moment où celles-ci devraient s'engager dans leur phase la plus critique. Elles portent un coup

dur à la crédibilité de l'ensemble du processus de paix et menacent ainsi la paix et la stabilité dans la région.

Ces événements regrettables ont préoccupé toute la communauté internationale, à commencer par les coparrains du processus de paix, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation de la Conférence islamique. Le Comité tient à s'associer à eux pour demander aux deux parties de s'abstenir de toute nouvelle escalade de la violence et de n'épargner aucun effort pour, définitivement, désamorcer la tension. De plus, le Comité s'associe à tous ceux qui, au sein de la communauté internationale, demandent au Gouvernement, aux partis politiques et aux forces de sécurité israéliens de ne pas prendre de nouvelles mesures de nature à compromettre le processus de paix. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien demande de faire respecter les Lieux saints. Le Comité demande de garantir la protection des populations palestiniennes. Le Comité demande de garantir les biens des Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem et de mettre fin à toutes les activités de nature à contrecarrer les efforts de paix. Le Comité lance aussi un appel aux parties pour qu'elles procèdent rapidement à l'application intégrale et de bonne foi des accords déjà conclus en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le Comité reste convaincu que ce n'est qu'en avançant rapidement et de concert, sur cette voie du processus de paix en vue d'un règlement global, juste et durable, que l'on empêchera la situation de se dégrader au Moyen-Orient car toute aggravation de la tension actuelle pourrait avoir des conséquences imprévisibles pour la paix et la stabilité dans cette région et personne ne souhaite cela.

Comme nous le savons tous, il n'y a pas d'autre choix possible que les négociations de paix, ces négociations qui furent courageusement entamées par les deux parties. Les dirigeants israéliens devraient reconnaître que la paix et la stabilité ne peuvent pas être imposées militairement et unilatéralement, mais la paix et la sécurité reposent d'abord sur le respect mutuel et le développement d'un partenariat fondé sur l'équité et la confiance réciproque. Faut-il le rappeler, les politiques et pratiques israéliennes qui consistent à nier les besoins et les aspirations légitimes du peuple palestinien ne peuvent pas être compatibles avec le processus de paix.

En convoquant cette réunion, les membres du Conseil de sécurité ont bien montré et démontré qu'ils étaient profondément préoccupés par la dégradation de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et par les problèmes qui risquent d'émailler le processus de paix. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien espère vivement que cette discussion sera l'occasion pour le Conseil de montrer sa détermination de trouver les moyens d'empêcher l'escalade de la violence à laquelle nous avons assisté mais aussi de remettre le processus de paix sur les rails afin qu'il aboutisse, dans un délai rapproché.

La communauté internationale et en particulier les coparrains du processus de paix doivent aider les parties à avancer rapidement sur la voie d'une paix négociée, cette voie sur laquelle elles se sont engagées ensemble pour garantir une paix durable dans la région.

En conclusion, je tiens à redire que le Comité que je représente est d'avis que l'Organisation des Nations Unies devrait continuer d'exercer la responsabilité principale et permanente qui lui incombe en ce qui concerne tous les aspects de la question de Palestine, y compris le problème de Jérusalem, jusqu'à ce que cette question soit réglée de manière satisfaisante, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et conformément à la légitimité internationale, jusqu'à ce qu'enfin, tous les droits inaliénables du peuple palestinien soient pleinement réalisés. Les événements qui nous rassemblent ici aujourd'hui prouvent une nouvelle fois que l'Organisation des Nations Unies doit continuer de s'impliquer dans la question de Palestine et dans toutes les questions concernant la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abulhasan (Koweït) (*parle en arabe*) : Notre délégation voudrait tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, car nous connaissons bien votre expérience et vos qualités. Nous aimerions également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Moctar Ouane, de la République du Mali, pour l'excellence du

travail qu'il a réalisé à la tête du Conseil au cours du mois dernier. Ma délégation souhaite en outre exprimer à vous et aux membres du Conseil sa satisfaction de la convocation de cette séance qui démontre la crédibilité du Conseil dans l'une des tâches les plus importantes dont il a été chargé en vertu de la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Koweït tient à dire que les massacres qu'Ariel Sharon a perpétrés, avec la bénédiction et l'appui du Gouvernement israélien, contre le peuple palestinien dans les Territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods Al Charif, constituent une menace flagrante à la sécurité internationale, sans parler d'une provocation évidente pour la nation arabe aussi bien que pour le monde musulman.

Notre délégation a beaucoup de difficultés à exprimer les émotions qui sont les nôtres face aux massacres et à la tragédie que subissent des enfants, des jeunes et des personnes âgées en Palestine – massacres qui se poursuivent, puisque ce matin-même, il y a encore eu, si l'on en croit les médias, plus d'un mort et des centaines de blessés. Je ne crois pas que nous pourrons jamais oublier les images, diffusées dans le monde entier, du martyre de cet enfant palestinien, Mohammed Al-Durra, et des autres enfants palestiniens victimes de la sauvagerie et de la barbarie des forces d'occupation israéliennes.

Ce qui a rendu la situation encore plus douloureuse pour nous, qui sommes des êtres humains – avant même d'être des musulmans ou des Arabes – c'est la réaction de l'ONU, qui déclarait récemment, lors du Sommet du Millénaire, sa détermination de n'épargner aucun effort pour protéger les plus vulnérables, et surtout les enfants – qui sont les générations de demain. Malheureusement, cela nous amène à nous poser de nombreuses questions sur la crédibilité des déclarations souvent faites ici au sein de cette Organisation, et des mesures qui ont été effectivement prises depuis longtemps. Je veux parler en particulier : premièrement, de la quatrième Convention de Genève de 1949; deuxièmement, des séances du Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflits armés, et en particulier de la résolution 1261 (1999) adoptée par le Conseil de sécurité à cet égard; troisièmement, du rapport du Secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés et la nomination d'un représentant international chargé de cette question; quatrièmement, de la Convention relative aux droits de l'enfant, de 1989; cinquièmement, des résultats du Sommet du Millénaire et je précise que l'encre de la Déclaration n'est pas encore sèche; sixièmement, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants, qui aura lieu l'année prochaine.

Si l'on met tout ce qui précède en regard de ce à quoi nous avons assisté au cours des derniers jours – les tragédies et le meurtre délibéré d'enfants désarmés – pouvons-nous réellement convaincre nos peuples aujourd'hui que l'Organisation des Nations Unies dispose de la capacité d'arrêter les Ariel Sharon de ce monde s'ils décident de mettre un terme à l'innocence de l'enfance? Est-ce que l'ONU a la possibilité d'alléger les souffrances de tous les enfants palestiniens victimes des récentes répressions israéliennes ? Notre délégation s'en remet aux membres du Conseil de sécurité pour la réponse à ces questions.

Le Gouvernement de l'État du Koweït, représenté par le Conseil des ministres, a dénoncé la barbarie de ces pratiques israéliennes contre le peuple palestinien dans les Territoires palestiniens occupés et à Al Qods Al Charif comme la conséquence des mesures extrêmes auxquelles les forces israéliennes ont eu recours sur place contre les civils. Le Koweït a condamné et rejeté à tous points de vue la visite provocatrice qu'Ariel Sharon a effectuée dans la ville sainte d'Al Qods Al Charif et la profanation des Lieux saints. En outre, le Koweït considère que les pratiques israéliennes sont une violation flagrante de la résolution 1261 (1999) du Conseil de sécurité qui condamne vigoureusement toute opération menée contre des enfants dans des conflits armés. C'est également une violation des principes du droit international, en particulier de la quatrième Convention de Genève.

L'opinion publique mondiale voit maintenant très clairement à quel point la question d'Al Qods Al Charif nous tient tous à coeur. Il est très clair maintenant que les populations arabes et musulmanes n'abandonneront jamais leurs droits sur ces lieux saints, notamment Al-Haram Al-Sharif, troisième lieu saint musulman. À cet égard, le Koweït réaffirme sa position quant à la nécessité d'appuyer les exigences du peuple palestinien, son droit à l'autodétermination et son droit de créer un État palestinien indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Tout règlement juste et global dans la région doit avoir pour base la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que le principe « terre contre paix » et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris le Golan syrien arabe.

Pour terminer, nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, de mettre fin aux pratiques répressives d'Israël contre les civils innocents et non armés de la Palestine, de condamner les pratiques d'Israël, de lui demander de retirer ses forces d'Al-Haram Al-Sharif et de tous les territoires palestiniens, et de réclamer une enquête internationale sur les crimes perpétrés contre le peuple palestinien, en particulier les crimes commis contre les enfants. En outre, le Conseil doit tenir le Gouvernement israélien pleinement responsable de tous ses actes.

Le Koweït voudrait exprimer sa reconnaissance aux Gouvernements des États-Unis et de la France, ainsi qu'au Gouvernement de l'Égypte sous la direction de son président, M. Hosni Moubarak, qui s'efforcent de rétablir la paix et de permettre un retour à une situation normale dans la région.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant du Koweït des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Nasser (Qatar) *(parle en arabe)* : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je suis convaincu que votre expérience et votre savoir-faire diplomatique nous aideront à traiter de la question délicate, importante et grave dont nous sommes saisis. Il ne fait aucun doute que votre décision de convoquer la présente séance découle de votre compréhension profonde du problème auquel nous sommes confrontés sur la scène palestinienne, et des conséquences qu'il pourrait avoir pour le Moyen-Orient dans son ensemble. Nous voudrions également exprimer notre sincère appréciation au Représentant permanent de la République du Mali, l'Ambassadeur Ouane, pour la sagesse et l'excellence avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil durant sa présidence au mois de septembre.

Le soulèvement populaire qui fait rage dans les Territoires palestiniens occupés n'est que l'expression de l'oppression dont souffre le peuple palestinien en raison de la tyrannie d'Israël, qui dépasse toutes les limites. L'exemple le plus récent de cette tyrannie est la visite provocante que le dirigeant de l'opposition israélienne, Ariel Sharon, a effectué à Al-Haram Al-Sharif. Cette visite constituait une nouvelle tentative d'Israël de faire valoir ses revendications sans fondement sur Al Qods Al Charif, au mépris de toutes les résolutions et conventions internationales, et notamment de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Cette visite était non seulement une provocation à l'égard des sentiments du peuple palestinien, mais également une provocation à l'égard des sentiments de millions de musulmans dans le monde entier, et elle a créé des dangers sans précédent. Comme nous le savons, la patience des gens a des limites. Nous estimons que, pour le peuple palestinien, la situation a maintenant dépassé les limites de la patience.

Avec le monde entier, nous avons vu les images horribles diffusées par les réseaux mondiaux de presse et de télévision montrant des actes commis contre des civils non armés par les forces d'occupation d'Israël, qui disposent de toutes sortes d'armes légères et lourdes, y compris des chars et des hélicoptères. Un des crimes les plus atroces commis par ces forces est la mort déchirante et douloureuse du garçon de 12 ans, Mohammed Jamal Al-Durra, qui a été tué dans les bras de son père. En plus d'être l'une des scènes les plus monstrueuses que nous ayons vue, il s'agissait également d'une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Je voudrais, au nom du Gouvernement, de la population et de la Mission permanente du Qatar, offrir nos plus sincères condoléances aux familles de toutes les victimes. Nous prions Tout-Puissant d'accorder aux victimes la place qui leur revient parmi les martyrs.

Les actes d'agression contre une population non armée commis par l'armée israélienne, qui était appuyée par des groupes de colons juifs, violaient toutes les coutumes et normes internationales, et discréditent honteusement tous ceux qui défendent la position israélienne aujourd'hui. Ces actes constituent une autre preuve du fait que le Gouvernement israélien continue d'être retenu en otage par des factions extrémistes au sein de la population israélienne qui font totalement fi des résolutions internationales légitimes. La commu-

nauté internationale doit agir et assumer ses responsabilités à l'égard du peuple palestinien, dont la terre est occupée et dont les membres ont été expulsés dans les quatre coins du monde et sont devenus une diaspora permanente en raison du fait qu'Israël continue de nier leur droit de rentrer dans leur patrie dont ils ont été spoliés.

Avec le monde entier, nous attendons la conclusion des pourparlers de Paris qui réunissent le Président palestinien, M. Yasser Arafat, le Premier Ministre israélien, Ehoud Barak et la Secrétaire d'État américaine, Mme Madeleine Albright. Toutefois, la façon dont le Qatar envisage le processus de paix au Moyen-Orient se fonde sur des bases et des principes réalistes, quels que soient les points de vue divergents sur cette situation. Pour en arriver à une paix juste, globale et durable, il faut mettre fin à l'occupation par l'Israël de tous les Territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods Al Charif, et permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux et politiques légitimes. Ces droits comprennent le droit de retourner sur ses terres, le droit à l'autodétermination et le droit d'avoir un État indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Les événements tragiques qui se déroulent dans les Territoires palestiniens occupés ne devraient être ni pardonnés ni oubliés. Le peuple n'oublie et ne pardonne jamais. À cet égard, nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, conformément à la Charte, et d'adopter les mesures suivantes.

Premièrement, d'intervenir rapidement en demandant à Israël de cesser ses hostilités excessives et agressives, et de retirer ses forces qui continuent de tuer des civils palestiniens innocents et désarmés, y compris des enfants. Deuxièmement, de garantir aux Palestiniens une liberté totale de culte dans la ville sainte d'Al Qods sans aucun harcèlement de la part des forces israéliennes. Troisièmement, d'ouvrir une enquête internationale sur ces événements tragiques et de faire poursuivre en justice les responsables israéliens qui ont attaqué les citoyens palestiniens en tuant des dizaines et en blessant des centaines. Quatrièmement, de condamner la visite provocatrice de M. Sharon à Al-Haram Al-Sharif. Cinquièmement, de condamner les actions des forces d'occupation israéliennes et de leur demander de respecter les normes du droit international, des conventions internationales, notamment de la quatrième Convention de Genève. Sixièmement, d'indemniser les civils palestiniens pour les pertes humaines et les dommages dont ils ont souffert à la suite de ces événements. C'est le moins que l'on puisse faire pour réparer l'outrage causé au peuple arabe et pour rétablir la crédibilité du Conseil de sécurité aux yeux de l'opinion publique mondiale.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant du Qatar des paroles aimables qu'il m'a adressées. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Bahreïn. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Buallay (Bahreïn) *(parle en arabe)* : J'ai mis ma déclaration dans un dossier noir en signe de deuil pour les enfants palestiniens qui sont tombés en martyrs sous les balles des soldats israéliens en Cisjordanie, à Al Qods, et dans la bande de Gaza. C'est le moins que je puisse faire en tant que citoyen arabe.

Tout d'abord, je voudrais au nom de ma délégation vous transmettre toute nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous souhaiter tout le succès possible. Je voudrais également vous exprimer toute ma reconnaissance pour avoir répondu promptement à la demande du Groupe arabe à l'Organisation des Nations Unies, du Groupe islamique et du Bureau de coordination des pays non alignés, qui avaient sollicité la convocation de cette réunion importante et urgente, pour que le Conseil puisse assumer ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies.

Le dirigeant du parti extrémiste du Likoud, Ariel Sharon, dont les mains sont couvertes du sang des martyrs du massacre de Sabra et Chatila, a profané le lieu saint d'Al-Haram Al-Sharif. C'est une provocation flagrante et une atteinte aux sentiments des musulmans. Elle a abouti au résultat escompté : le soulèvement du peuple palestinien contre cet acte d'agression délibéré.

Avant-hier, un haut fonctionnaire du Gouvernement israélien a déclaré que le Gouvernement israélien n'approuvait pas la conduite de M. Sharon, et qu'il pensait que c'était une erreur. Cette personne a continué en disant que la réaction palestinienne était un scénario bien orchestré. À ce stade, nous souhaiterions demander s'il est raisonnable de prétendre que les Palestiniens avaient prévu et souhaité ce scénario dans lequel des enfants palestiniens mourraient, non pas par dizaines, mais par centaines sous les balles des soldats israéliens (et non des policiers israéliens) en représail-

les des pierres jetées, hier, par des enfants palestiniens devenus adultes en l'espace d'une journée.

Les balles israéliennes ont transpercé les corps de Palestiniens, les transformant en charpie. Vous pouvez imaginez les souffrances endurées par ces personnes attaquées aussi par des tireurs d'élite, des chars et des véhicules blindés. Armée jusqu'aux dents, l'armée israélienne a fait de nombreuses victimes : hommes, femmes, enfants. La plupart d'entre vous ont sans doute vu cette photographie dans le *New York Times* de dimanche dernier. La photo d'un père et de son fils dont la terreur pouvait se lire sur leurs visages. Juste après que cette photographie ait été prise, le fils a été tué et le père blessé en essayant de protéger son enfant.

Le dernier épisode dans cet enchaînement d'événements sanglants est raconté dans les journaux arabes. C'est la scène d'un père participant à l'identification d'un Palestinien tué et qui s'aperçoit que la victime est son propre fils, mort. Cette victime a été tuée d'une manière très sauvage. Le journal raconte :

> « Une roquette a traversé le corps de Sami, détruit son abdomen et sa cage thoracique. Il a reçu aussi plusieurs balles. Il a été transféré à l'hôpital sans aucun papier d'identité. La nouvelle s'est répandue qu'un martyr non identifié se trouvait à l'hôpital. La Télévision palestinienne a transmis la photo de Sami, mais son père et sa mère, malade, qui se trouvait dans le même hôpital, ne savaient pas que leur fils gisait mort dans un autre service du même établissement. »

Ces événements tragiques nous obligent à interroger les survivants de l'Holocauste nazi. À la suite de ces épreuves, il y a-t-il une génération israélienne qui se venge contre des personnes qui ne sont pas responsables de l'Holocauste? Une génération d'Israéliens qui exercent des représailles d'une manière barbare et sauvage. Quel crime les Palestiniens ont-ils perpétré pour avoir à payer le prix des erreurs commises par d'autres? Leur nation a été occupée, leur terre a été confisquée, et ils ont été égorgés, en représailles d'un crime perpétré par d'autres. Qu'en est-il de la Convention de Genève de 1949? Où sont les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, parmi les autres résolutions adoptées conformément au droit international et qui concernent les droits du peuple palestinien? Israël n'en a fait aucun cas, tout comme il n'a tenu aucun compte des accords conclus à la suite des pourparlers d'Oslo et de la Conférence de Madrid. Israël veut une seule paix : celle qui satisfait son désir – le désir de ne pas se retirer des territoires occupés, et encore moins de renoncer aux terres confisquées sur lesquelles il a construit ses colonies de peuplement.

Des pourparlers en vue d'une paix juste – et nous soulignons bien ce qualificatif de paix juste – ont-ils la moindre chance de réussir sur cette base? Les Palestiniens, appuyés par les Arabes, sont partisans de la paix. Les actes de provocation proviennent toujours de la partie israélienne. Il faut que celle-ci arrive à la conviction, en se basant sur son expérience, que les Palestiniens ou les Arabes ne savent pas ce que se rendre signifie. Elle en a un témoignage éloquent dans les enfants qui hier jetaient des pierres et qui sont aujourd'hui les hommes qui jettent des pierres. Si Israël envisage une paix globale basée sur la justice et s'il s'abstient de provocations pour jouir de crédibilité, les Palestiniens, appuyés par les Arabes, seront les premiers à le respecter.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant du Bahreïn des paroles aimables qu'il m' a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Wehbe (République arabe syrienne) *(parle en arabe)* : Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous n'avons aucun doute que vos efforts seront couronnés de succès. Je souhaite également vous exprimer mes sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle vous avez bien voulu convoquer cette séance d'urgence du Conseil de sécurité pour traiter de la situation de crise qui a résulté de l'agression barbare perpétrée par Israël contre le peuple palestinien à Al Qods et dans les territoires palestiniens arabes occupés.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements à M. Moctar Ouane, pour les efforts qu'il a déployés le mois dernier. Mes remerciements s'adressent également à tous les représentants des États Membres qui ont apporté leur appui à la convocation de cette réunion. Je remercie en particulier mon frère, l'Ambassadeur de la Tunisie, qui a envoyé un message au nom du Groupe arabe, et mon frère l'Ambassadeur Hasmy Agam de la Malaisie, Président

du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés au sein du Conseil de sécurité et du Groupe islamique.

Six jours se sont écoulés avant la présente réunion, six jours marqués par des effusions de sang qui ont vu le martyre d'un grand nombre de nos frères palestiniens blessés à Al Qods et dans les Territoires palestiniens occupés, y compris les Palestiniens qui sont restés en Israël après 1948. Les morts se comptent désormais par dizaines, et d'après les informations d'aujourd'hui, les blessés se chiffrent à plus de 2 000. Beaucoup d'entre eux s'inscriront sur la liste des martyrs en raison de la gravité de leurs blessures et en raison du fait que les hôpitaux n'ont plus la capacité d'accueillir les victimes de ce massacre israélien.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les déclarations faites par les représentants lors de la séance d'hier après-midi et j'ai écouté également ceux qui ont pris la parole cet après-midi. Il est apparu très clairement que tous considèrent que la visite provocatrice effectuée par le dirigeant du Likoud à Al Qods Al Charif est directement à l'origine des effusions de sang et des événements tragiques survenus à Al Qods et dans les territoires palestiniens.

La visite effectuée par M. Sharon, dirigeant du parti extrémiste du Likoud, et l'appui qu'il a reçu du gouvernement travailliste israélien pour cette visite qu'il a effectuée sous l'escorte de forces militaires qui reçoivent leurs ordres non pas de M. Sharon mais du Gouvernement israélien, montre clairement que ce gouvernement est absolument responsable de cette visite et des effusions de sang. Ceci confirme la coordination qui existe entre le gouvernement travailliste de M. Barak et son ancien rival du Likoud, M. Sharon, dans la planification d'événements en raison de considérations intérieures à Israël. Cette guerre israélienne livrée au peuple palestinien a été alimentée par les vies de citoyens palestiniens innocents.

Les antécédents de Sharon sont connus de tous. Ce n'est pas la première fois qu'il commet de tels actes barbares et de tels massacres. Ce n'est pas non plus la première fois qu'Israël commet des agressions contre les lieux saints arabes et les lieux saints de l'islam à Al Qods. Nous n'avons pas oublié l'attaque livrée contre la mosquée d'Al-Aqsa ni le massacre de la mosquée Ibrahimi dont l'auteur a été honoré d'une statue érigée en sa mémoire. Nous sommes tous au courant du tunnel qui a été creusé à cette époque sous la mosquée d'Al-Aqsa. Aujourd'hui, Israël a ajouté un nouveau massacre à la longue liste des massacres perpétrés contre les Arabes des territoires occupés.

La visite même de M. Sharon à la mosquée d'Al-Aqsa encadré par des forces militaires et des forces de police constitue une provocation flagrante et un affront à la dignité humaine qui ne pouvaient qu'exacerber leurs émotions religieuses. À peine les fidèles innocents avaient-ils eu le temps de dénoncer ce comportement raciste qu'ils ont essuyé les coups de feu cruellement tirés par les Israéliens qui agissaient sur les ordres qu'ils avaient reçus au préalable. Ces actes avaient pour objet d'obliger le peuple palestinien à se soumettre, un peuple qui a toujours refusé de se mettre à genoux et d'abandonner la lutte.

Nous avons tous vu sur nos écrans de télévision comment des hélicoptères, des chars, des obus perforants et des missiles antichars ont été utilisés pour viser les têtes et les corps d'enfants tués de sang-froid, sans parler de la destruction injustifiée des foyers et des biens appartenant aux Palestiniens. Nous avons tous été témoins de ces horreurs et nous avons tous pleuré devant ces événements tragiques et l'assassinat délibéré d'enfants. L'Ambassadeur du Bahreïn a parlé de cet enfant tué dans les bras de son père qui appelait à l'aide et qui suppliait les tireurs d'élite israéliens de ne pas le tuer. Son père est à présent en traitement à la suite des blessures par balle qu'il a reçues et il appelle le monde à venger le meurtre de son enfant. Un autre enfant a été tué par les tireurs israéliens alors qu'il grimpait sur un des bâtiments et une petite fille de deux ans a également été tuée. Les forces israéliennes ont aussi tué le chauffeur de l'ambulance qui emportait l'enfant Mohammed Al-Durra. Ils n'ont de cesse d'attaquer les ambulances, sans parler des tueries constantes.

La visite effectuée par Sharon et ses conséquences très graves soulève une question. Pourquoi les Israéliens défient-ils les sentiments religieux et nationaux des Palestiniens avec l'appui du Gouvernement israélien? Que peut-on conclure de cette guerre ouverte – une guerre qui, à ce moment même, fait de nouveaux martyrs parmi les Palestiniens qui se défendent avec des pierres alors qu'ils sont confrontés à des balles réelles et à des missiles? Tout semble indiquer que le Gouvernement israélien avait très probablement planifié ce massacre, notamment si l'on se rappelle des faits suivants.

Premièrement, au cours des deux derniers mois, le Gouvernement israélien a fourni aux colons des armes meurtrières très perfectionnées pour qu'ils puissent participer à ce massacre, c'est ce que nous voyons sur nos écrans de télévision.

Deuxièmement, le Gouvernement israélien a donné pour instructions à ses forces déployées sur toute la ville d'Al Qods et sur l'ensemble du territoire de la Rive occidentale d'utiliser des balles réelles en plus de toutes sortes d'autres armes contre des enfants – ces enfants dont nous avons parlé – et contre des jeunes Palestiniens qui se défendent avec des pierres et au prix de leur vie. Une pierre est-elle comparable à un missile ou à une balle réelle qui cause la mort?

Troisièmement, les forces israéliennes commettent collectivement des massacres délibérés dans le cadre d'opérations tout aussi odieuses que les opérations de « nettoyage ethnique », et ce, contre les Palestiniens, y compris les Palestiniens de l'intérieur qui se trouvent en Israël depuis 1948. Tous ces actes ont pour objet de terroriser et d'humilier les Palestiniens dans le but de réduire à néant les droits des Palestiniens et de faciliter la prise de contrôle d'Al Qods par Israël.

Quatrièmement, ces massacres qui ont été commis sur tous les territoires arabes confirment une fois de plus qu'Israël n'est pas intéressé par la paix alors que les Arabes ont accepté la paix. Cela montre une fois de plus que le processus de paix traverse l'une de ses crises les plus difficiles et complexes.

Cela soulève une autre question importante. Israël souhaite-t-il véritablement parvenir à une paix globale et juste ? Et quelle est la position du Conseil de sécurité face au refus israélien d'appliquer ses résolutions, dont les plus importantes sont les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que d'autres qui constituent à présent un recueil assez volumineux.

Cinquièmement, le sang de martyrs, d'enfants, de jeunes, de femmes et de vieillards palestiniens, et la colère des Palestiniens dans les rues, la colère à Damas et à Bagdad, à Oman, au Caire, au Liban – partout – prouvent de manière irréfutable que le peuple arabe de Palestine ne renoncera jamais à ses droits nationaux légitimes, pas plus qu'à ses lieux sacrés et ses sanctuaires. Le peuple palestinien entend préserver son identité et sa nation. Les tentatives menées par Israël pour reprendre le contrôle total d'Al Qods et pour inventer une nouvelle Al Qods en dehors de la ville se heurtera à la résistance palestinienne qui a pour objet de défendre ses droits légitimes et ses lieux saints avec des pierres et au prix de la vie de ses martyrs.

Sixièmement, l'agression et les crimes perpétrés par Israël, notamment la visite de Sharon à Al-Haram Al-Sharif, ont insulté les sentiments religieux des croyants et suscité la colère dans le monde entier. Ces actes ont été condamnés par les États arabes, les États islamiques et par de nombreux autres pays et États du monde, y compris par des États amis d'Israël.

Ces événements semblent confirmer le fait qu'Al Qods est véritablement la question centrale et un symbole pour tous les Arabes, les musulmans et les chrétiens, et il semble que le peuple d'Al Qods soit voué à se dresser contre les complots d'Israël qui vise à judaïser Jérusalem et à priver les Arabes de leur identité.

La République arabe syrienne qui a toujours appuyé la lutte des Palestiniens, dénonce et condamne fermement l'agression israélienne contre le peuple palestinien et les massacres effroyables perpétrés par Israël contre nos frères palestiniens à Al Qods et dans les territoires occupés, de même que contre les Arabes de 1948 qui se sont empressés de soutenir leurs frères pour défendre Al Qods et les Lieux saints et pour préserver leur identité et leur dignité en tant qu'Arabes.

La Syrie adresse ses sincères condoléances au peuple frère de Palestine dans son ensemble ainsi qu'aux familles des martyrs qui sont morts pour défendre leurs droits légitimes.

L'agression menée par les forces israéliennes d'occupation qui se poursuit en ce moment même – tuant des Palestiniens désarmés au moyen de balles réelles dirigées contre leur tête et leur coeur, les massacrant de sang-froid et détruisant leurs biens – démontre qu'Israël commet une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève de 1949, qui s'applique à tous les territoires arabes palestiniens occupés, y compris à Al Qods. Qui plus est, ces actes constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et du droit international humanitaire.

Je réaffirme qu'Israël prouve jour après jour qu'il n'est pas intéressé par la paix, contrairement à ce que disent ses dirigeants.

Si Israël veut réellement la paix, pourquoi tergiverse-t-il dans les négociations de paix? Pourquoi n'applique-t-il pas les résolutions du droit international, notamment les résolutions 242 (1967) et 338

(1973) du Conseil de sécurité? Pourquoi continue-t-il d'occuper des territoires arabes? Pourquoi n'accepte-il pas de restituer Al Qods au peuple palestinien? Pourquoi poursuit-il ses actions expansionnistes et la création de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés? Et pourquoi essaie-t-il d'imposer ses conditions à des parties arabes?

La paix est toujours absente. Le processus de paix connaît une phase très difficile en raison de l'attitude intransigeante du Gouvernement israélien et de son refus de se retirer jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous devrions tous savoir que la paix doit être soit juste et globale, soit inutile. La paix ne deviendra réalité que si Israël met en oeuvre les résolutions du droit international, les principes et le cadre de référence de Madrid, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) ainsi que le principe de la terre contre la paix. Elle ne pourra se concrétiser que si Israël se retire des territoires arabes occupés, y compris du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

La Syrie fait montre de crédibilité et de sincérité en appelant à une paix globale et juste. Nous avons toujours eu une position claire au sujet de nos droits et elle a été acceptée par la communauté internationale. La Syrie a cru en la bonne foi des coparrains du processus de paix et fait confiance aux efforts déployés par le Président Clinton et Mme Albright pour réaliser une paix juste et globale. Malheureusement, les faits d'aujourd'hui, notamment les événements de ces derniers jours, nous renseignent sur ce qui pourrait arriver dans le Golan syrien occupé, du fait surtout que la politique israélienne depuis 1991 n'a pas été claire sur les divers volets du processus de paix. Il y a eu une déformation délibérée de la position syrienne – tout à fait claire du reste – concernant la paix. Au vu des faits mentionnés, nous demandons au Conseil de sécurité de prendre les mesures suivantes :

D'abord, il doit mettre immédiatement fin à l'agression israélienne, s'assurer du retrait des forces israéliennes jusqu'à leurs bases et faire cesser leur agression contre le peuple palestinien désarmé.

Deuxièmement, le Conseil doit assumer ses responsabilités en garantissant la paix et la sécurité, au titre de la Charte, et ne pas appliquer deux poids et deux mesures ou faire usage de critères différents. Il doit condamner l'agression et les crimes horribles commis par Israël, force d'occupation dans les Territoires palestiniens occupés et les territoires arabes occupés. Il doit demander à Israël de respecter la Charte, toutes les résolutions de l'ONU, le droit international et le droit international humanitaire. Il doit en outre demander à Israël de respecter intégralement les Conventions de Genève de 1949.

Troisièmement, le Conseil doit réaffirmer qu'Al Qods fait partie intégrante des Territoires palestiniens occupés en 1967. Le droit international et le droit international humanitaire s'appliquent à Al Qods ainsi qu'à tous les territoires arabes occupés.

Quatrièmement, la communauté internationale devrait clairement reconnaître que la visite de Sharon à Al Qods Al Charif était délibérée et planifiée en vue d'enflammer les sentiments nationaux et religieux des Palestiniens, des Arabes, des musulmans et des chrétiens. Le Conseil de sécurité doit condamner sans ambiguïté la visite provocatrice de Sharon et le Gouvernement israélien pour avoir protégé sa visite, fait qui illustre une alliance entre le Gouvernement d'Israël et le Likoud contre la cause palestinienne, Al Qods et la souveraineté palestinienne sur Al Qods.

Cinquièmement, cet horrible massacre, avec le meurtre d'enfants, met en cause la crédibilité du Conseil de sécurité. Le Conseil ne peut rester silencieux, incapable d'adopter une résolution mettant fin à l'agression israélienne contre les habitants arabes des territoires arabes occupés. Le moment est venu de tenir les autorités israéliennes responsables de ces crimes. Tous les droits du peuple palestinien doivent être préservés et garantis, notamment leur droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur leur territoire, avec Al Qods comme capitale, ainsi que le plein exercice de la souveraineté palestinienne inaliénable sur Al Qods.

Sixièmement, le Conseil, en particulier ses membres permanents, doivent exercer des pressions sur Israël pour qu'il poursuive le processus de paix de façon sérieuse sachant qu'aucune sécurité ne peut se réaliser sans une paix juste et globale assurant la dignité pour tous. La paix ne peut se faire avec des paroles, mais par des efforts sincères visant à mettre en oeuvre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais dire que le danger et les tensions résident dans le non-respect persistant par Israël de la légitimité internationale et dans son rejet du fondement d'une paix juste et globale. La légitimité

internationale ne peut continuer d'appliquer deux poids deux mesures lorsqu'il s'agit d'Israël.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué cette importante réunion du Conseil de sécurité en ces heures critiques que connaît le peuple palestinien. Nous sommes sûrs que vos efforts et votre autorité assureront en ce mois d'octobre l'excellent déroulement des travaux du Conseil.

Depuis jeudi dernier, les forces sionistes dans les territoires occupés réagissent de façon excessive et disproportionnée face aux protestations justifiées qui ont suivi un acte provocateur flagrant, commis par les criminels de Sabra et Chatila, et qui se sont étendues rapidement à l'ensemble du territoire occupé. Au cours des derniers jours, il y a eu dans toute la région des douzaines de tués et des centaines de blessés dans la population civile palestinienne sans défense.

L'acte de provocation – commis jeudi dernier par une faction du régime d'occupation, facilité par l'autre et suivi de l'assassinat aveugle de Palestiniens – réfute la prétention israélienne de nourrir des intentions pacifiques ou un désir de coexistence pacifique avec les musulmans et les chrétiens de la région. Ce crime récent représente une autre tentative des Sionistes de profaner le lieu saint islamique pour détruire en fin de compte le caractère islamique de Beit Al-Maqdis. Cela a fait suite à deux tentatives précédentes : l'une en 1969, visant à incendier la Mosquée d'Al-Aqsa, et l'autre, en 1996, visant à creuser des tunnels sous son sol béni. Ce faisant, ils ont insulté les sentiments religieux de plus d'un milliard de musulmans dans le monde entier et lancé une nouvelle vague de crimes dans la Palestine occupée.

Le crime récent commis par les forces armées israéliennes est tout à fait conforme aux politiques expansionnistes et agressives d'Israël. Il vise, en vain, à obtenir une reconnaissance internationale de la souveraineté qu'il revendique sur les lieux saints islamiques. Les crimes répétés et la démarche brutale du régime sioniste vont à l'encontre de toutes ses déclarations sonores et vides selon lesquelles il recherche la paix. Ce régime est la cause principale de la tension et de l'instabilité dans la région. Tout en négociant trompeusement la paix avec les Palestiniens, il attaque avec violence le peuple opprimé et sans défense des territoires occupés.

Les événements qui se déroulent dans les territoires occupés sont une autre illustration de cette guerre éternelle et inégale des pierres contre des armes lourdes; de la lutte palestinienne contre l'occupation israélienne; et du sacrifice consenti pour la liberté et la libération contre l'oppression et l'occupation arrogantes. Cette guerre inégale ne cessera sans doute jamais. Si l'on veut tirer des leçons de l'histoire, l'oppression, l'agression et la brutalité ne peuvent durer à jamais. Les Palestiniens obtiendront en fin de compte le contrôle de leur destin.

La question fondamentale pour la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité et pour ceux qui souhaitent la paix au Moyen-Orient, est la quantité de sang, de vies perdues, de sans-abri et de souffrances que nous pouvons justifier du côté palestinien avant que les occupants et agresseurs soient domptés et que le droit fondamental des Palestiniens à l'autodétermination sur leur propre terre soit concrétisé.

La communauté internationale en général et le monde islamique en particulier sont profondément préoccupés par les atrocités que commettent actuellement les troupes israéliennes. Les incidents des derniers jours, qui ont été en partie filmés par des caméras et vus dans le monde entier, montrent le mépris avec lequel le régime israélien considère l'opinion publique mondiale. Le dédain des dirigeants israéliens pour les principes du droit international et pour les décisions des Nations Unies n'est un secret pour personne ici dans cette salle. Ce dédain est partout reconnu, déploré et condamné, mais la réponse est faible, sinon inexistante.

Sans aucun doute, ce dernier acte d'Israël va exacerber encore plus la crise du Moyen-Orient, à moins que la communauté internationale et l'ONU n'interviennent immédiatement pour que cesse la campagne brutale des forces armées israéliennes contre les civils. À cet égard, le Président de la République islamique d'Iran, en sa qualité de Président du huitième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique

(OCI), a demandé la convocation d'une réunion d'urgence des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) pour examiner la question.

Il ne fait aucun doute que l'on attend du Conseil de sécurité, en particulier, qu'il agisse résolument pour mettre fin aux violations de la quatrième Convention de Genève commises par la puissance occupante et pour préparer les voies à une comparution en justice des responsables de ces violations. La première mesure dans ce sens est une condamnation explicite de l'emploi excessif de la force par les forces armées israéliennes contre des civils sans défense.

À plusieurs reprises dans le passé, on a demandé au Conseil de sécurité d'assumer sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales en mettant un terme aux actes d'agression inhumains du régime israélien. Mais, malheureusement, la menace ou l'exercice du veto a jusqu'à présent empêché le Conseil d'assumer sa responsabilité constitutionnelle pour une question aussi cruciale, suscitant ainsi une profonde déception au sein de la communauté internationale. Il ne fait aucun doute que l'inaction du Conseil de sécurité encourage Israël à défier les voeux de la communauté internationale exprimés, entre autres, dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis sûr que grâce à vos qualités et à votre sagacité, vous saurez mener les délibérations du Conseil aux résultats souhaités.

Je voudrais vous remercier et remercier les membres du Conseil d'avoir réagi rapidement en convoquant cette séance pour débattre de la situation grave qui règne en Palestine occupée. Cela témoigne de votre désir d'assumer vos responsabilités avec beaucoup de sérieux et de fermeté.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Moctar Ouane du Mali, qui a dirigé les délibérations du Conseil de sécurité le mois dernier avec sa sagesse, son savoir et sa compétence bien connus.

La communauté internationale a suivi avec une profonde douleur et une vive colère le massacre odieux perpétré par les forces d'occupation israéliennes dans la cour de la Mosquée Al-Aqsa, à Al Qods Al Charif et dans d'autres parties de la Palestine occupée. Au cours de ce massacre, des dizaines de martyrs ont été tués et des centaines de civils palestiniens innocents et sans défense – des jeunes gens, des personnes âgées, des enfants, des hommes et des femmes – ont été blessés. Leurs passions ont été enflammées et leur colère a été attisée par la visite effectuée dans la cour d'Al-Haram Al-Sharif par le dirigeant extrémiste du parti du Likoud, Ariel Sharon, dont le passé sanglant est bien connu depuis les massacres de Sabra et Chatila.

Nous avons été tous émus par cette scène d'un enfant palestinien innocent, tué dans les bras de son père. Son père a été grièvement blessé en essayant de protéger son fils. Cette image est l'expression la plus éloquente de la tragédie que le peuple palestinien vit dans cette terre occupée. Cette scène a bouleversé et suscité la prise de conscience de ceux qui veulent ignorer le besoin de justice. Puisse-t-elle servir de rappel à la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, de la nécessité de trouver une solution globale et juste au drame du peuple palestinien et de permettre à ce peuple de recouvrer ses droits légitimes et de décider de son propre destin.

Au lieu d'assumer ses obligations et ses devoirs, au lieu d'assumer ses responsabilités du maintien de la paix et de la sécurité, au lieu d'empêcher Ariel Sharon de violer les lieux saints islamiques et de provoquer les croyants, le Gouvernement israélien – quoique pleinement conscient de l'objectif et du but de la visite de Sharon et de sa défiance envers les sentiments des musulmans et sachant également pertinemment les implications de sa visite sur la situation en Palestine occupée et sur le processus de paix – au lieu d'y répondre de manière appropriée, s'est mis à tuer les civils sans défense, à bombarder avec des roquettes les Palestiniens et à assiéger leurs villes, armés de chars, de fusils et d'hélicoptères. Peut-être qu'en imposant ce fait accompli et déclarant Al Qods Al Charif comme étant juif, le Gouvernement israélien voulait par son action inhumaine poursuivre ce que Sharon avait commencé en

profanant le sanctuaire islamique et en intimidant les Palestiniens qui défendent leurs Lieux saints et leur dignité.

Le Gouvernement du Royaume de l'Arabie saoudite condamne l'agression brutale d'Israël contre des citoyens palestiniens à Al Qods Al Charif et dans le Territoire palestinien occupé. Il estime qu'au cours de ces derniers événements, Israël, en persistant dans sa politique consistant à utiliser toutes sortes d'armes contre des citoyens désarmés, a en fait violé les principes et les normes internationales les plus élémentaires, défié les sentiments des Palestiniens, de la nation arabe et du monde islamique et violé le caractère sacré des lieux saints islamiques. Les actions israéliennes se sont écartées des principes de paix et des accords de légalité internationale qui visent à restaurer la paix dans la région. Ces pratiques israéliennes barbares dont le monde a été témoin soulignent le refus d'Israël d'établir une paix juste et son obstination à créer des obstacles et à recourir à la violence contre notre peuple désarmé, au mépris de tous les conventions et instruments internationaux.

Les Arabes ont à plusieurs reprises souligné que la paix est leur choix stratégique. Les Arabes ont démontré leur volonté d'établir une paix juste et globale sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et du principe de la terre contre la paix. Il est évident que tout désir de paix juste nécessite qu'Israël se retire de tous les territoires arabes occupés, y compris la Palestine et d'abord Al Qods Al Charif, ainsi que du Golan syrien, des autres parties du sud du Liban et de la vallée occidentale de la Bekaa.

Nul n'est besoin de prouver le caractère arabe d'Al Qods. Al Qods Al Charif fait partie intégrante des Territoires palestiniens occupés, auxquels le droit international s'applique, tout comme il s'applique à tous les territoires occupés. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité s'y applique également puisqu'il s'agit d'une région palestinienne occupée depuis juin 1967.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses obligations et de remplir ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous lui demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection du peuple palestinien contre le meurtre et la déportation ainsi que celle des lieux saints islamiques contre d'autres violations israéliennes. Nous demandons au Conseil de sécurité de réaffirmer l'importance de l'application de ses résolutions et de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Le Conseil de sécurité a souligné dans un bon nombre de ses résolutions qu'en fait, cette convention s'appliquait à tous les territoires palestiniens, y compris Al Qods.

Nous nous félicitons de la tenue des réunions de Paris et du Caire. Nous exprimons l'espoir qu'elles redresseront la situation, mettront fin à l'effusion de sang et aux actes de violence et encourageront les parties à reprendre les pourparlers de paix, animées d'un désir véritable de paix et d'une volonté sérieuse de parvenir à une paix juste et durable.

Toutefois, ceux qui ont provoqué ces événements méprisables doivent en être tenus responsables et faire l'objet d'enquêtes. La visite provocatrice du dirigeant de l'opposition israélienne doit être condamnée. Nous devons travailler avec sérieux afin d'éviter que cela ne se reproduise. Nous devons aussi dédommager à la fois les Palestiniens qui ont été victimes des actes d'oppression et de terrorisme israéliens et leurs familles.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite des mots aimables qu'il m'a adressés.

Le prochain orateur est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dausá Céspedes (Cuba) *(parle en espagnol)* : Tout d'abord, je voudrais dire que ma délégation se félicite de vous voir, Monsieur, présider le Conseil durant le mois d'octobre. Nous voulons féliciter également l'Ambassadeur Ouane, du Mali, pour la compétence dont il a fait preuve dans la direction des travaux du Conseil en septembre.

Une fois de plus, l'humanité est témoin de la façon dont les forces opposées à une solution pacifique, juste et durable au Moyen-Orient ont essayé de substituer la violence et l'agression à la paix et à la négociation.

Une fois de plus, le monde a été consterné de voir comment les actions des forces israéliennes ont détruit des vies précieuses au sein de la population palestinienne. Nous assistons avec beaucoup de frustration à la répression cruelle, conduite avec l'assentiment du Gouvernement israélien, et à l'utilisation indiscriminée

des armes lourdes, des hélicoptères de combat contre la population civile sans défense et les bâtiments palestiniens. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des morts.

Cette provocation brutale a lieu à un moment où les négociations entre le Gouvernement israélien et l'Autorité nationale palestinienne semblaient reprendre en vue d'instaurer la paix nécessaire et tant attendue, au moment où tout était fait, par le biais de plusieurs initiatives de paix, pour remettre sur la bonne voie le processus de négociation.

Cuba condamne de manière vigoureuse les provocations et les actes barbares commis contre la population palestinienne. Nous exigeons l'arrêt immédiat de la répression et de l'emploi de la force, car leur poursuite ne ferait que conduire à une escalade de la violence, extrêmement dangereuse dans la situation déjà très délicate qui prévaut en Palestine – avec des répercussions imprévisibles sur la région et sur le monde.

Le Conseil de sécurité a confirmé, dans 25 résolutions différentes adoptées pendant toutes ces années, qu'il reconnaissait l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève aux territoires occupés, y compris Jérusalem. Les actes perpétrés par Israël constituent une nouvelle violation de ces résolutions et de beaucoup d'autres, adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil lui-même. Le droit international, la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire ont été une fois de plus foulés aux pieds.

La communauté internationale aurait espéré des mesures plus décisives et plus efficaces de la part du Conseil de sécurité. Et lorsque nous aurons entendu tous les discours prévus aujourd'hui, cette séance laissera un sentiment d'insatisfaction à plus d'un participant.

Les faits nous montrent une fois de plus que le Conseil de sécurité ne s'acquitte pas de ses responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales lorsque entrent en jeu les intérêts hégémoniques et les intérêts de politique intérieure d'un membre permanent qui se sert de sa puissance et de ses prérogatives de manière arbitraire et irresponsable.

Cuba réaffirme sa solidarité totale et inébranlable avec le peuple palestinien dans sa juste lutte pour l'établissement de son propre État indépendant et souverain, avec Jérusalem comme capitale, et pour la récupération de tous les territoires arabes occupés. Nous exhortons la communauté internationale à se prononcer énergiquement contre ces crimes et contre les manoeuvres dilatoires utilisées pendant toutes ces années par Israël pour essayer d'imposer sa politique arrogante d'annexion et de violation des normes les plus élémentaires de la coexistence et du droit international.

Ma délégation accueille avec intérêt et espoir les réunions de Paris et du Caire, mais je tiens à redire que nous ne saurions envisager un règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient qui ne reposerait pas sur un respect rigoureux des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et, en particulier, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

S'il apparaît aujourd'hui que nous ne pouvons prendre des mesures efficaces pour relancer le processus de paix et empêcher la reprise des actes de provocation et de violence de ceux qui, en Israël, s'opposent à un règlement pacifique et juste du conflit, nous n'aurons que réuni les conditions d'une nouvelle crise.

Le peuple palestinien a besoin aujourd'hui plus que jamais de l'appui de la communauté internationale. Cuba, quant à elle, ne lui fera pas défaut.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Ashtal (Yémen) (*parle en arabe*) : Je me fais un plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. J'adresse également mes félicitations à l'Ambassadeur du Mali, votre prédécesseur à la présidence du Conseil pour le mois précédent. J'aimerais également vous adresser nos sincères remerciements, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette séance du Conseil où l'on revient une fois de plus sur les questions d'Al Qods Al Charif et des territoires arabes occupés. Quels que soient les efforts faits en dehors de l'ONU pour trouver une solution au conflit arabo-israélien, les résolutions du Conseil de sécurité restent la base de la légitimité internationale, qui ne doit pas être violée.

En défiant le Conseil de sécurité par une loi d'annexion de Jérusalem – Al Qods – Israël a planté les germes de la violence qui fait rage aujourd'hui. La vi-

site de provocation d'Ariel Sharon à Al-Haram Al-Sharif est directement responsable de l'éclatement des violences, ce qui n'empêche que les actes de guerre commis par les forces israéliennes contre des civils palestiniens sans défense, y compris des enfants, ont dépassé tout ce qu'on peut imaginer. Plus de 50 Palestiniens ont trouvé la mort sous les tirs à balles réelles des forces israéliennes, qui ont utilisé également des armes lourdes et des hélicoptères de combat, ce qui constitue indubitablement une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève de 1949.

À cet égard, M. Abdul-Qader Ba-Jammal, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen, a déclaré :

> « Le Gouvernement du Yémen a suivi avec une profonde préoccupation les affrontements sanglants sur l'Esplanade d'Al-Aqsa Al-Charif suite à la visite de provocation d'Ariel Sharon sur les lieux, entreprise dans le but de faire exploser la situation dans les territoires occupés et d'empêcher la poursuite du processus de paix ainsi que l'application de toutes les résolutions internationales obligeant Israël à se retirer de tous les territoires arabes occupés. »

Le Gouvernement du Yémen estime que les réticences du gouvernement Barak et le fait qu'il continue de se dérober aux obligations contractées sont la raison de ce comportement d'agression de l'extrême droite israélienne et ces actes de provocation et d'agression contre le peuple palestinien et les lieux saints de l'Islam. La République du Yémen, tout en condamnant sans équivoque les massacres barbares commis par les forces armées israéliennes, attribue sans conteste à Israël et au gouvernement Barak la responsabilité totale de la dégradation de la situation et de la montée des sentiments de frustration et de désespoir au sein de la population palestinienne. Nous demandons au Conseil de sécurité de mettre fin aux actes d'agression militaires d'Israël. Nous demandons en outre au Conseil de réaffirmer la nécessité d'un règlement global, comprenant le règlement du statut de la ville d'Al Qods.

Enfin, malgré la gravité de ces événements absolument déplorables, nous devons poursuivre nos efforts de paix. Nous devons continuer d'oeuvrer à une paix juste, globale et durable, une paix qui tiendra compte des droits du peuple palestinien et permettra de promouvoir la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Yémen des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nos félicitations s'adressent également au Représentant permanent du Mali, l'Ambassadeur Moctar Ouane, pour l'excellente façon dont il a mené les travaux du Conseil au cours du mois mouvementé de septembre dernier. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et de nous avoir donné ainsi l'occasion de nous exprimer sur cette question des plus importantes.

Le Président du Mouvement des pays non alignés a fait une déclaration hier au nom du Mouvement, et nous souscrivons à cette déclaration. Toutefois, comme nous sommes profondément préoccupés par les récents événements, nous avons jugé nécessaire d'exprimer également nos sentiments devant le Conseil. Bon nombre de délégations ont pris la parole hier et aujourd'hui, et d'autres doivent encore le faire; je me bornerai donc à faire quelques brèves observations.

Mon gouvernement est profondément préoccupé par les incidents violents survenus récemment à Jérusalem, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi que dans d'autres régions qui relèvent de l'Autorité nationale palestinienne et en Israël. Ils ont entraîné des pertes humaines et matérielles fort regrettables, et ont vicié l'atmosphère du processus de paix au Moyen-Orient. Les questions associées à ce processus sont d'une immense complexité. C'est la raison pour laquelle il est primordial en ce moment précis de faire preuve de retenue, et d'éviter toute provocation et tout acte susceptible de déstabiliser le processus.

Nous avons constaté avec une préoccupation croissante que la cessation des hostilités entre les Palestiniens et les Israéliens a été de courte durée; nous espérons que l'on redoublera d'efforts pour mettre fin à la violence et ainsi favoriser un aboutissement rapide du processus de paix. Nous restons convaincus de la nécessité de dialoguer et de négocier pacifiquement en vue de parvenir à un règlement d'ensemble juste et durable de toutes les questions. Nous appuyons les initia-

tives de la communauté internationale qui vont dans ce sens.

Il y avait eu des progrès considérables dans le processus de paix entre les Palestiniens et les Israéliens. Il ne faut pas permettre que les événements récents retardent le processus de paix, auquel les dirigeants palestiniens et israéliens ont oeuvré avec tant d'acharnement. Nous estimons qu'avec la volonté et la détermination requises, et avec un engagement à régler les différends par des moyens pacifiques, aucun obstacle n'est insurmontable et aucun objectif n'est hors de portée. Il faut renoncer à la violence. La diplomatie doit triompher. Il n'y a pas d'autre moyen d'en arriver à une paix durable.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hasan (Iraq) *(parle en arabe)* : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous saluons votre sagesse et votre détermination, qui ont permis aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'exprimer leur point de vue lors de cette séance publique consacrée une question très importante qui est au coeur même du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil se réunit aujourd'hui pour discuter de la répression et de l'agression auxquelles le peuple palestinien est soumis non seulement dans les territoires occupés en 1967, mais également dans les territoires occupés en 1948. Cette répression et cette agression constituent des violations flagrantes du droit international, du droit international humanitaire et des Conventions de Genève de 1949.

Le fait que l'auteur des massacres de Sabra et Chatila, le terroriste Ariel Sharon, ait profané le 28 septembre dernier le lieu saint d'Al-Haram Al-Sharif, et que les forces d'occupation sionistes aient subséquemment utilisé leur machine militaire, y compris des chars, des hélicoptères et des missiles, contre des civils palestiniens afin de réprimer leur colère, a jusqu'à présent fait plus de 60 morts, parmi lesquels le jeune Mohammed Jamal Al-Durra – dont le nom signifie la « perle », et qui est véritablement une perle parmi les martyrs – et a fait plus de 2 000 blessés. Cela prouve la nature agressive de l'entité sioniste et représente, pour la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies, un véritable défi. La communauté internationale peut-elle, cette fois-ci, défendre ce qui est juste? Peut-elle venger ceux qui ont souffert et punir ceux qui leur ont infligé ces souffrances?

Certains des orateurs précédents ont exprimé l'espoir que le Conseil de sécurité adopterait les mesures nécessaires pour mettre fin à l'injustice infligée aux Palestiniens par les forces d'occupation, et qu'il ferait en sorte que les criminels répondent de leurs actes. Malheureusement, les faits semblent indiquer que ces orateurs seront déçus; de tels actes seront impossibles en raison de l'équilibre du pouvoir qui existe au sein du Conseil de sécurité depuis sa création, et parce que la puissance dominante au sein du Conseil, c'est-à-dire les États-Unis d'Amérique, accorde tout le soutien et la protection possible à cette entité inique, Israël, et lui fournit tous les moyens de destruction, y compris des armes nucléaires. Elle donne également sa bénédiction à cette entité lorsqu'elle commet des agressions contre les États arabes. Ce soutien illimité a été accordé à Israël dès le moment où cette entité a été créée il y a 52 ans, et il continuera de l'être tant que le Conseil de sécurité reflétera les intérêts de la puissance qui le domine et le contrôle.

Nous ne disons pas cela pour décourager les honorables membres du Conseil ni les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui, dans leurs déclarations faites hier et aujourd'hui, ont exprimé leur attachement très ferme aux principes de la Charte ainsi que leur véritable désir de mettre fin à l'injustice infligée aux Palestiniens et à la nation arabe. Bien au contraire, la situation actuelle devrait les inciter encore davantage à étudier le coeur de la question et à chercher des solutions radicales qui permettront de rétablir les droits de ceux qui les possèdent.

La question n'est pas de savoir comment nous pouvons forcer les Palestiniens à participer à des négociations inégales avec les forces d'occupation, qui ne rétabliront certainement pas leurs droits. Ce qu'il faut plutôt c'est étudier le coeur du problème afin de trouver les solutions appropriées. Le problème date de 1917. À ce moment-là, un Britannique du nom de Balfour a promis à un autre Britannique du nom de Rothschild de créer en Palestine une patrie nationale pour cette personne et d'autres extrémistes comme lui

Le problème, c'est l'occupation militaire du territoire palestinien et l'intrusion sur cette terre d'aventuriers venus d'Europe et d'ailleurs sous le prétexte que ce serait une terre sans peuple. Le problème tient aux actes répétés d'agression perpétrés par cette entité usurpatrice contre les États arabes et de son occupation des territoires arabes, y compris du Golan arabe. Le problème, c'est la tragédie d'un peuple qui souffre de l'occupation et contre lequel on emploie toutes les formes de répression. Le problème, ce sont les souffrances de plus de 4 millions de réfugiés palestiniens chassés de leur terre et qui aspirent à recouvrer leur patrie conformément au droit qui est le leur. Le problème, c'est la doctrine sioniste : racisme, expansionnisme, arrogance et haine. Le problème, c'est la menace qui pèse sur des Lieux saints aux yeux de 1 milliard de musulmans et de 1 milliard de chrétiens.

La Palestine fait partie de la nation arabe qui est l'une des nations les plus anciennes. Une nation sur la terre de laquelle les cultures et les religions ont coexisté et qui a donné naissance à l'une des civilisations les plus anciennes de l'histoire. C'est une nation qui a la capacité de se dresser face aux défis, face à la cupidité et de résister aux envahisseurs comme les sionistes. Une nation qui mettra en déroute l'invasion sioniste comme elle l'a fait plusieurs fois au cours de l'histoire, face aux Mongols et aux croisés. Nous attendons de la communauté internationale qu'elle soutienne cette nation dans sa juste lutte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Iraq de sa déclaration et des aimables paroles qui m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil. Je donne la parole au représentant de la Mauritanie.

M. Ould Deddach (Mauritanie) *(parle en arabe)* : Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir répondu à notre appel en organisant cette réunion importante et urgente après les graves événements qui se sont produits dans les Territoires palestiniens occupés et qui ont fait plus de 60 morts et de 2 000 blessés parmi les Palestiniens. Le Gouvernement et le peuple mauritaniens tiennent à exprimer leur solidarité pleine et entière avec le peuple palestinien. Nous rendons hommage aux martyrs qui sont tombés en défendant les droits légitimes des Palestiniens et en défendant Al Quods, ainsi que la nation arabe et islamique.

Nous voudrions exprimer notre condamnation sans équivoque des événements dont nous avons été témoins. Les tirs prémédités visant des civils sans défense et l'utilisation de canons, d'hélicoptères d'assaut, de balles réelles, constituent une violation flagrante de la Convention de Genève de 1949. Nous lançons un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle condamne ces actions, et qu'elle mène une enquête afin d'arrêter et traduire en justice les auteurs de ces actes.

Vous savez certainement, Monsieur le Président, que ces graves événements sont un obstacles sur la voie de la réalisation de la paix dans une région qui a un cruel besoin de paix. Au nom de ma délégation, je réaffirme notre soutien au processus de paix. Nous pensons qu'une paix juste, globale et durable dans la région ne saurait être réalisée en dehors du canevas défini à Madrid, du principe de l'échange de territoire contre la paix, d'une application complète des résolutions du Conseil de sécurité visant à garantir un retrait complet par Israël des Territoires palestiniens occupés, et d'une réaffirmation des droits du peuple palestinien. Au premier plan de ces droits, se trouvent le droit à l'autodétermination et le droit à la création de son propre État avec Al Quods pour capitale.

Ces événements graves pourraient fort bien anéantir le processus de paix au Moyen-Orient. Aujourd'hui, plus que jamais, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie d'une paix complète, juste et durable dans la région.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la Mauritanie de ses déclarations et des aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne la parole S. E. M. Hussein Hassouna, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil a invité au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil. Je donne la parole à S. E. M. Hussein Hassouna.

M. Hassouna (Ligue des États arabes) *(parle en arabe)* : Je voudrais d'emblée vous exprimer mes sincères félicitations de votre accession à la présidence du Conseil du sécurité pour ce mois. Permettez-moi également d'exprimer ma satisfaction de la rapidité avec laquelle vous avez répondu à la demande que nous fai-

sions d'organiser cette réunion publique d'urgence du Conseil de sécurité. Cette réunion est importante non seulement pour le monde islamique et chrétien, mais pour tous les membres de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui à la demande du Groupe arabe en vue d'examiner l'agression israélienne perpétrée contre Al-Haram Al-Sharif dans le secteur oriental occupé de Jérusalem-Est, ainsi que la campagne israélienne de répression contre les civils palestiniens dans tous les Territoires palestiniens occupés.

Les membres du Conseil de sécurité et les orateurs qui se sont exprimés devant le Conseil au cours des deux derniers jours sont unanimes. Ils pensent que les événements sanglants à Jérusalem-Est, dans le reste des territoires occupés et également à l'intérieur même d'Israël, ont été déclenchés par le fait que le dirigeant extrémiste du parti du Likoud, Ariel Sharon, malheureusement soutenu par le Gouvernement israélien, a violé le caractère sacré de l'Esplanade de Al-Haram Al-Sharif. Cette violation a enflammé les esprits des Palestiniens et des autres parties intéressées dans les mondes islamiques et chrétien. En effet, les circonstances ont montré le mépris arrogant dont Israël fait preuve pour ces lieux saints, et cela pour réaliser ses objectifs et intérêts politiques.

En outre, il existe un consensus international quant au fait que si le nombre des victimes palestiniennes, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes ou d'enfants est élevé et ne cesse de croître, ceci est dû à la force excessive employée par les forces israéliennes et au fait que ces forces se sont servies de leurs armes à feu les plus perfectionnées et les plus mortelles pour viser le torse de ces martyrs civils. Ces informations nous viennent des témoignages d'organisations de droits de l'homme et d'autres organisations impartiales, telles qu'Amnesty International et le Comité international de la Croix-Rouge. Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer nos très sincères condoléances aux familles de ces victimes innocentes.

La Ligue des États arabes a été la première organisation internationale à examiner avec sérieux et préoccupation ces graves événements. Le Conseil de la Ligue des États arabes a débattu de ces événements douloureux depuis qu'ils se sont déclenchés. Cet examen a eu lieu dans le cadre d'une réunion d'urgence le 1er octobre 2000. Le Conseil a rejeté sur Israël toute la responsabilité des récents événements et a appelé la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il retire ses forces des alentours d'Al Qods Al Charif et des zones de tension autour des villes palestiniennes. Il a également demandé une enquête internationale portant sur les crimes perpétrés par Israël contre le peuple palestinien et il a demandé que tous les Israéliens responsables de ces crimes soit traduits en justice et déférés devant un tribunal pénal international. En outre, le Conseil de la Ligue des États arabes a demandé au Conseil de sécurité, en particulier à ses membres permanents, d'assumer pleinement leur responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la protection du peuple palestinien en faisant appliquer les résolutions ayant force de loi internationale et la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Alors que l'humanité vient de faire ses premiers pas dans le nouveau siècle, inaugurant le troisième millénaire; alors que l'humanité aspire à sécher les larmes versées au cours du siècle écoulé; et alors que l'humanité cherche à s'inspirer des souhaits et des désirs de poursuivre sérieusement une paix universelle, nous constatons que les forces d'agression israéliennes – qui haïssent la paix – sont résolues à suivre une voie qui va à l'encontre de la voie pacifique que les pays du monde aspirent à suivre. Nos États arabes ont véritablement choisi la paix. C'est un choix stratégique. Le massacre de la mosquée d'Al-Aqsa, au cours duquel le sang de civils désarmés a été versé, et au cours duquel les voeux de paix de l'humanité tout entière ont été sabordés, témoigne avec éloquence de la manière dont Israël viole tous les instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme et de la protection des civils et des enfants, instruments à l'élaboration et à la ratification desquels nous avons tous participé et que nous nous sommes engagés à respecter. Il est tout à fait inacceptable que les violations israéliennes restent impunies et qu'aucune mesure de dissuasion ne soit prise à leur encontre.

Nous avons pleinement conscience de la gravité de la situation. La Ligue des États arabes engage donc le Conseil de sécurité à intervenir immédiatement, conformément à la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe. Nous demandons au Conseil d'intensifier ses efforts pour mettre fin à l'agression israélienne, d'assurer une protection au peuple palestinien, de prendre toutes les mesures nécessaires pour obliger

Israël à cesser ses violations provocatrices injustifiées et sans fondement et d'amener Israël à retirer entièrement ses forces de la zone de Al-Haram Al-Sharif et de toutes les villes palestiniennes occupées, en application des résolutions qui consacrent la légalité internationale.

Ces résolutions affirment toutes que Jérusalem-Est fait partie intégrante des Territoires palestiniens occupés auxquels s'appliquent la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité de même que toutes les dispositions du droit international relatif aux territoires occupés. Si l'Organisation des Nations Unies est véritablement désireuse de promouvoir le respect des règles de la justice internationale et la primauté du droit et de donner effet au principe qui met tous les États sur un pied d'égalité et les engage tous sans exception à respecter pleinement les dispositions de la Charte des Nations Unies et les autres dispositions de cette organisation, alors la Ligue des États arabes soutient qu'il est grand temps de forcer Israël à appliquer les résolutions de l'ONU qui sont juridiquement contraignantes pour tous les États.

Je fais allusion en particulier aux résolutions du Conseil de sécurité qui se rapportent à Al Qods, aux colonies de peuplement israéliennes et au retrait d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés ainsi qu'au respect des dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Nous estimons que si ces résolutions internationales avaient été appliquées par Israël, l'Organisation des Nations Unies ne se trouveraient pas devant cette situation explosive au Moyen-Orient et nous ne serions pas témoins aujourd'hui de l'effondrement de tous les efforts entrepris pour réaliser une paix durable dans la région.

En conclusion, la Ligue des États arabes espère que les efforts méritoires actuellement entrepris pour sauvegarder le processus de paix réussiront. Nous souhaitons toutefois souligner que, lorsque la nation arabe a opté en faveur d'une paix juste et globale conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ayant force de loi internationale et au principe « terre contre paix », elle l'a fait parce qu'elle pensait qu'Israël s'engagerait à son tour à retirer ses forces de tous les territoires arabes occupés et à créer un État palestinien avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie l'Ambassadeur Hassouna, Observateur permanent de la Ligue des États arabes, des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Pamir (Turquie) *(parle en anglais)* : Monsieur le Président, je voudrais m'associer à mes collègues pour vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre.

La Turquie déplore les récents actes de violence à Al-Haram Al-Sharif, dans les environs de Jérusalem, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi que dans d'autres zones palestiniennes, lesquels, en raison du recours à une force excessive, ont entraîné la mort de plus de 50 civils innocents et ont fait plus de 1 500 blessés. Nous voudrions adresser nos sincères condoléances aux familles endeuillées et leur faire part de notre profonde sympathie.

Durant la période qui a précédé ces événements regrettables, la tension dans la région a monté du fait de la phase difficile dans laquelle se trouvait le processus de paix. Ce climat de tension n'aurait pas dû être exacerbé par des actes de provocation flagrante. Malheureusement, ce dont nous avons été témoins n'a fait qu'attiser la dynamique obstinée de l'affrontement. Rien ne peut justifier la perte de vies innocentes, si chargée que soit l'atmosphère.

Nous pensons qu'il est temps à présent de procéder à une désescalade et nous prions instamment les deux parties de rétablir le calme en exerçant la plus grande retenue.

Nous estimons que le retrait des forces de sécurité israéliennes constituerait une première mesure sur la voie de la normalisation sur le terrain.

Une enquête transparente et impartiale, avec la participation d'Israël et de la Palestine, sur les causes des troubles récents devrait être entreprise sans tarder. Il importe au plus haut point d'engager les procédures voulues contre les auteurs de ces actes criminels afin que les familles endeuillées puissent trouver un réconfort.

La Turquie continue de suivre les événements dans la région, en contact étroit avec les parties. Le Gouvernement turc a déjà exprimé son indignation et son inquiétude face à cette escalade de la violence dans

ses contacts directs avec le Président Arafat et avec le Ministre israélien des affaires étrangères, M. Ben-Ami. De plus, en réponse à la demande d'assistance humanitaire d'urgence faite par la partie palestinienne, mon gouvernement a décidé de fournir une contribution d'un montant de 500 000 dollars, ainsi que des fournitures médicales et des médicaments. Il nous incombe à tous de soulager le sort de ceux qui ont été victimes de cette violence insensée.

La Turquie continue d'espérer que ces événements, aussi horribles soient-ils, ne détourneront pas les parties de leur voie principale qui est le processus de paix au Moyen-Orient. Nous, membres de la communauté internationale, devons assumer notre responsabilité d'aider à relancer ce processus. Nous continuons de croire qu'un règlement durable sera la meilleure réponse aux provocateurs de tout acabit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il y a encore plusieurs orateurs inscrits sur ma liste. Compte tenu de l'heure tardive, j'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance maintenant.

La séance est suspendue à 18 h 5.